

[Accueil \(https://lameuse-namur.sudinfo.be\)](https://lameuse-namur.sudinfo.be) >

[Province de Namur \(/243/sections/province-de-namur\)](/243/sections/province-de-namur)

Usine à tarmac à Sart-Bernard: la commune d'Assesse refuse le permis



La simulation de la future usine que les riverains avait présentée. - D.R.



Par [Colleen Tordeur \(/51195/dpi-authors/colleen-tordeur\)](/51195/dpi-authors/colleen-tordeur)

Journaliste La Meuse Namur

| Publié le 25/05/2022 à 18:26

La commune d'Assesse vient de refuser le permis unique demandé par Sotraplant-Nonet pour son projet d'usine à Tarmac à Sart-Bernard. Ce refus tombe après l'avis négatif de la Région wallonne.

Après l'avis négatif des Fonctionnaires délégués et technique de la Région wallonne, c'est le refus de la commune d'Assesse que doit essayer Sotraplant-Nonet. Sa demande de permis unique pour la centrale d'enrobage de Sart-Bernard vient d'être refusée.

Les riverains et le conseil communal avaient déjà manifesté bruyamment leur opposition à ce projet. Et pour cause : l'usine à tarmac serait installée en pleine zone rurale, à moins de 200 mètres des premières habitations, à deux pas d'une zone résidentielle, sur une parcelle sans rapport aucun avec un zoning, qui n'est pas destinée à accueillir de l'industrie lourde.



La centrale doit être construite le long de la N4. - V.L.



Sotraplant-Nonet lorgne sur la zone parce que le terrain est nettement moins cher que les zonings industriels qui lui ont été suggérés par le BEP et parce que Sart-Bernard est idéalement située à la jonction de la N4 et de l'E411 pour le lourd charroi destiné à asphaltier les routes du pays.

Lire aussi

Usine à tarmac de Sart-Bernard (Assesse): nouveau coup dur pour Sotraplant-Nonet (<https://lameuse-namur.sudinfo.be/946703/article/2022-05-06/usine-tarmac-de-sart-bernard-assesse-nouveau-coup-dur-pour-sotraplant-nonet?referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Ddate%2520des>)

Dossier enterré ?

Mais les riverains, les associations de protection de la nature et les autorités communales y sont opposés parce qu'une telle usine gâcherait irrémédiablement la beauté, la quiétude et le charme des villages voisins et embouteillerait plus encore l'une des grosses entrées de la ville Namur, déjà fortement engorgée par le zoning commercial de Naninne.

Face à ce refus communal, le collectif N931 ne crie pas victoire trop vite. « Connaissant l'entêtement de cette société, ses relais au niveau Régional et la compétence de ses bureaux d'avocats l'on peut s'attendre à de nouveaux rebondissements. »

Lire aussi

Assesse: tout pour empêcher l'installation de l'usine à tarmac (<https://lameuse-namur.sudinfo.be/540746/article/2020-03-31/assesse-tout-pour-empêcher-l'installation-de-lusine-tarmac?referer=%2Farchives%2F recherche%3Fdatefilter%3Dlast5year%26sort%3Dweight%26wc>)

Sotraplant peut en effet toujours aller en recours auprès du ministre et/ou du Conseil d'État. Autre solution : introduire un nouveau dossier, le troisième.

C.T.

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) : [Namur \(prov. de Namur\)](#), [Assesse \(prov. de Namur\)](#), [Naninne \(c.f. Namur\)](#), [Sart-Bernard \(c.f. Assesse\)](#), [Région wallonne](#)

 **Téléchargez notre nouvelle appli Sudinfo** (https://content.sudinfo.be/minisite/nouvelle_app_sudinfo/index.html)

Notre sélection vidéo